

2 Politique

Activités présidentielles

La santé en pôle position !

O. N.

Libreville/Gabon

LA santé a occupé une place de choix dans l'agenda du chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, hier. A preuve, l'entretien qu'il a accordé à la directrice nationale du Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), Mme Françoise Ndayishimiye. Au cours de l'échange que le président de la République a eu avec cette personnalité onusienne, il a essentiellement été question de la lutte contre la pandémie du sida dans notre pays.

Ainsi, l'hôte du numéro un gabonais a tenu à féliciter le Gabon pour "son *avant-gardisme dans la prise en charge des personnes atteintes du VIH/Sida*". La di-



Photo : G Mouniemou/Presse Présidentielle

Une phase de l'audience entre le chef de l'Etat et la directrice nationale du Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), Mme Françoise Ndayishimiye.

plomate onusienne a souligné que le Gabon finance à 95% le traitement des patients contre 30% dans les pays de la sous-région. Par ailleurs, Mme Ndayishimiye entend renforcer le partenariat technique entre l'ONUSIDA et le Gabon et poursuivre les efforts communs en vue d'éliminer la propagation du VIH. Elle

ambitionne aussi d'atteindre les "90-90-90" au Gabon, à savoir : 90% de personnes dépistées, 90% de personnes infectées par le VIH dépistées et sous-traitement antirétroviral durable, 90% de personnes recevant un traitement antirétroviral suivies afin d'atteindre une charge virale indétectable.

A noter que, mercredi déjà, et cela sur un tout autre registre, la santé était également à l'ordre du jour des activités présidentielles. Notamment avec l'audience que le chef de l'Etat a accordée au contre-amiral Guan Bailin, commandant du navire militaire médical chinois "l'Arche de la paix". A cette occasion,

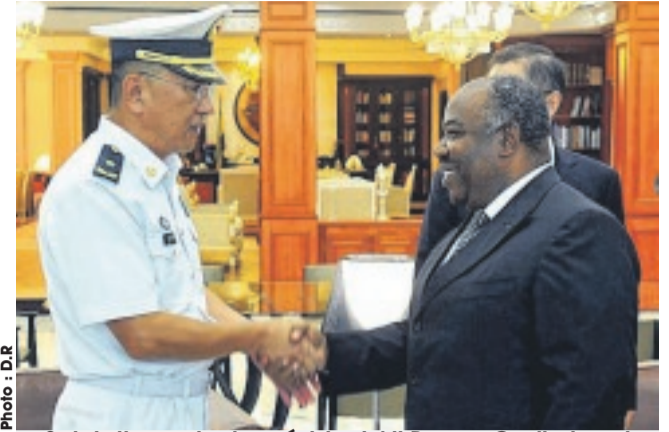


Photo : D.R.

Salutation entre le président Ali Bongo Ondimba et le contre-amiral Guan Bailin, commandant du navire militaire médical chinois "l'Arche de la paix".

l'hôte de Ali Bongo Ondimba, qui était accompagné de l'ambassadeur de la Chine dans notre pays, Sun Jiwen, a présenté sa mission. Le contre-amiral a saisi cette opportunité pour inviter officiellement le chef de l'Etat à visiter ledit navire hôpital militaire chinois. Rappelons qu'à quai au port d'Owendo depuis di-

manche dernier, cela pour une durée d'une semaine, cet "hôpital flottant" offre des prestations médicales gratuites à la population. Cela dans le cadre du renforcement de la coopération bilatérale. La présente opération mobilise plus de 600 médecins et infirmières.

Procès Ali Bongo Ondimba/Pierre Péan au Tribunal de Paris, hier

Pierre Péan condamné pour diffamation

J.O

Libreville/Gabon

Le journaliste et écrivain français s'est vu condamné, hier, par la Justice de son pays suite à une plainte pour diffamation déposée contre lui par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. Selon la décision de la 17e Chambre du tribunal de grande instance de Paris, l'auteur du livre, "Nouvelles affaires africaines-Mensonges et pillages au Gabon" devra payer une amende de 1000 euros.



Photo : D.R.

Le journaliste écrivain français, Pierre Péan condamné à une amende de 1000 euros.



Photo : D.R.

L'avocate de Ali Bongo Ondimba, Me Delphine Meillet.

L'AFFAIRE Ali Bongo Ondimba/Pierre Péan a connu son épilogue, hier. Ainsi, la Justice française a reconnu le journaliste et écrivain coupable de diffamation contre Ali Bongo

Ondimba, en le condamnant à une amende de 1000 euros. Cette décision fait suite à la plainte déposée contre l'auteur de "Nouvelles affaires africaines-Mensonges et pillages au Gabon", à la 17e Chambre

du tribunal de grande instance de Paris pour diffamation publique envers particulier. Dans son brûlot, paru en 2014 et basé sur une compilation de "on dit", très vite apparue comme un ou-

vrage de commande visant des objectifs politiques et comportant nombre d'affirmations diffamatoires, le journaliste français laisse entendre que Ali Bongo Ondimba était, entre autres, à l'origine de deux tentatives

d'assassinat de Jean-Pierre Lembumba Lepandou. Selon la décision de Justice, ces passages reliaient des «accusations très graves formulées de façon affirmative», sur une base factuelle «insuffisante». En outre, Sophie de Closets, responsable de la maison d'édition "Fayard", a pour sa part été frappée d'une condamnation, par la même instance judiciaire, lors dudit procès, à payer 1000 euros d'amende avec sursis. Les deux prévenus devront, tout également, déboursier un euro de dommages et intérêts au numéro un gabonais. Contactée, l'avocate du plaignant, Me Delphine Meillet a déclaré que son client «se réjouit que Pierre Péan ait été condamné pour ce brûlot qui ne visait qu'à le discréditer et à le délégitimer». A noter qu'au cours

d'une interview qu'elle nous a accordée à l'ouverture de ce procès, l'avocate au barreau de Paris s'était déjà dite «confiante». Car, elle considérait, dans nos colonnes, que «le mal produit par la publication de ce brûlot est réel. Seule une condamnation en diffamation par le tribunal correctionnel de Paris permettra de laver l'honneur et la considération de Ali Bongo Ondimba». Rappelons que la diffamation est une fausse accusation qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne. Il s'agit précisément d'une allégation ou imputation (accusation) de fait non-avéré qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération d'une personne. Autrement dit, le fait d'accuser quelqu'un sans pouvoir en apporter la preuve est une diffamation.

Commune d'Owendo/1er arrondissement

À quand l'élection du premier adjoint au maire ?

J.K.M

Libreville/Gabon

Plusieurs mois après la disparition de Salomon Cabinda, son successeur n'est toujours pas élu. De quoi déconcerter les administrés, étant donné que les dispositions légales en la matière sont suffisamment explicites.

CINQ mois après le décès de Salomon Cabinda, ancien premier adjoint au maire du 1er arrondissement de la commune d'Owendo, les habitants de cette circonscription administrative ne savent tou-

jours pas pourquoi n'a-t-on pas encore procédé, à ce jour, à l'élection de son successeur. Une situation incompréhensible aux yeux de nombreux Owendois et qui serait imputable, selon eux, aux autorités du ministère de l'Intérieur. D'autant que, à les entendre, les dispositions légales en la matière prévoient clairement que : "En cas de vacance du siège du maire ou du président du Conseil départemental pour quoi que ce soit, ses fonctions sont provisoirement exercées par l'un de ses adjoints dans l'ordre de préséance. L'élection pour le renouvellement doit inter-

venir dans les quinze jours qui suivent la constatation de la vacance par arrêté de l'autorité locale". Autrement dit, depuis le 27 avril dernier, date de la disparition de M. Cabinda, le ministère de l'Intérieur n'a toujours pas constaté la vacance de son ancien poste. Ce qui donne lieu à de multiples interprétations. Du coup, d'Alénakiri, à Awoungou, en passant par la Cité Sni ou par le Village Bakota, d'aucuns estiment que cette situation ne serait, en réalité, que la résultante de la guéguerre que se livreraient les têtes de proue du Parti démocratique gabonais (PDG),

actuelle majorité au sein du Conseil municipal de leur localité. Selon eux, sur fond de rivalité et de bataille de leadership alimentées par des considérations ethniques, les hiérarques locaux du parti au pouvoir s'étriperaient pour tenter de mettre sur le devant de la rampe, chacun de son côté, un de leurs protégés. Avec, à la clé, la formation des clans et des mésententes entre les militants. Si bien que, avancent-ils, faute de pouvoir s'accorder, les ténors du PDG se contenteraient de " la situation d'enlèvement" dans laquelle se trouverait actuel-



Photo : Joe Manianga

L'Hôtel de ville d'Owendo.

lement la mairie du 1er arrondissement de leur commune. Quoiqu'il en soit, dans l'intérêt de leur cité, les Owendois espèrent vivement que les autorités du Delta

Postal remédieront à la situation le plus rapidement possible. Sauf à croire que les effets de la crise économique actuelle les empêchent d'honorer leurs obligations légales.